



CPT/Inf (2016) 29 part

Résumé Exécutif

au rapport

**au Gouvernement de la Belgique
relatif à la visite effectuée en Belgique
par le Comité européen pour la prévention
de la torture et des peines ou traitements
inhumains ou dégradants (CPT)**

du 7 au 9 mai 2016

Strasbourg, le 18 novembre 2016

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le CPT a effectué une visite ad hoc du 7 au 9 mai 2016 en Belgique afin d'examiner *in situ* les conséquences des mouvements sociaux du personnel pénitentiaire, en cours depuis près de deux semaines, sur les conditions d'incarcération des détenus dans les prisons belges. Dans ce contexte, les prisons de Huy, Ittre et Jamioulx ainsi que l'établissement de défense sociale de Paifve ont fait l'objet d'une visite.

La délégation n'a reçu aucune allégation, et n'a constaté aucun indice, de mauvais traitements infligés aux détenus par le personnel en charge de la détention. En matière de violences entre détenus, la situation est apparue relativement calme compte tenu du contexte.

Dans tous les établissements visités, l'immense majorité des détenus n'avaient pas eu la possibilité de faire de l'exercice en plein air ni aucune autre activité hors cellule pendant près de deux semaines. Tout au mieux, ils avaient pu bénéficier d'un accès à la cour de promenade un à deux fois au maximum. Les repas étaient tous servis en une fois avec un repas « chaud » qui arrivait souvent tiède. Dans les quatre établissements visités, les conditions d'hygiène étaient dégradées en raison d'un accès limité aux douches et une quasi impossibilité pour les détenus de changer leurs draps ou de laver leur linge.

L'accès aux soins de santé était limité et seuls les traitements déjà en place étaient distribués. Le CPT est particulièrement préoccupé par les difficultés d'accès aux soins des personnes internées à l'EDS de Paifve comme à l'annexe psychiatrique de Jamioulx. En raison de la grève, les internés étaient laissés sans prise en charge thérapeutique et la médication de certains avait été augmentée pour réduire les angoisses et le stress.

Les piquets de grève filtraient régulièrement l'accès du personnel pénitentiaire, administratif et de santé comme des camions de livraison. Le personnel présent dans les établissements se limitait, le plus souvent, aux directeurs assistés de certains membres du personnel de santé et de quelques agents pénitentiaires. Afin d'assurer une présence minimale dans les établissements, un soutien extérieur était apporté par des personnes réquisitionnées, principalement des policiers. Cependant, le personnel total était insuffisant pour assurer le bon fonctionnement des établissements et les directeurs ne savaient jamais d'avance combien de personnes seraient effectivement présentes.

Le CPT fait état de plusieurs incidents survenues avant la visite (feux à répétition, destruction de mobilier, fortes agitations) et demande des informations concernant la mort d'un interné en cellule, qui aurait été tué par son codétenu durant la grève à l'annexe psychiatrique de Lantin.

Plusieurs situations constatées pourraient être considérées comme inhumaines et dégradantes et sont des illustrations flagrantes de la nécessité de mettre en place un service garanti dans les établissements pénitentiaires, conformément à la recommandation formulée depuis 2005 par le CPT. Un tel service devrait notamment comprendre des repas fournis aux horaires prévus, des soins médicaux sans restriction, un accès à au moins une heure de promenade par jour, la possibilité de maintenir une bonne hygiène ainsi que des contacts continus avec le monde extérieur.

Le Comité rappelle que, contrairement à l'interdiction des traitements inhumains ou dégradants, le droit de grève n'a pas un caractère absolu. Le droit européen des droits de l'homme permet de prendre des mesures, y compris d'ordre législatif, pour instaurer un service garanti tout en respectant les droits et libertés du personnel pénitentiaire. Le CPT appelle les autorités belges à adopter, sans plus tarder, un texte normatif établissant un service garanti en milieu carcéral.